

Initiatives ministérielles

vous rappelez? Je sais que le président du Comité des finances se souvient.

M. Boyer: Une désindexation partielle n'est pas une réduction des pensions.

M. Riis: Mon collègue crie après moi. Permettez-moi de préciser. Plutôt que de permettre aux personnes âgées de rattraper l'inflation grâce à une augmentation annuelle et régulière de leur pension, le gouvernement conservateur nouvellement élu avait décidé de plafonner les pensions. En d'autres mots, il allait empêcher les personnes âgées d'obtenir ce à quoi elles ont droit chaque année à juste titre. Leur pouvoir d'achat aurait réellement diminué, ce qui aurait correspondu par conséquent à une réduction de leurs pensions.

Les retraités du Canada se sont levés et ont dit: «Nous n'accepterons pas cette absurdité que veut nous imposer un gouvernement cruel et méchant.» Ils ont communiqué avec les députés en si grand nombre que le premier ministre a cédé à leurs pressions et a reculé. Mais il est revenu à la charge en disant: «Nous ne pouvons pas verser une pension de vieillesse à toutes les personnes âgées du Canada. Si vous avez ménagé et économisé toute votre vie pour bien préparer votre retraite, vous n'aurez pas de pension. Nous allons la récupérer.» C'est le mot que le ministre des Finances a employé: «Si vous avez eu la prudence de bien préparer votre retraite, nous allons récupérer votre pension. C'est le problème du déficit qui nous oblige à agir ainsi.»

Si c'est à cause du déficit, pourquoi versera-t-il alors un demi-milliard de dollars aux personnes à revenus élevés du Canada avec ce projet de loi? Pourquoi? Il est évident que le gouvernement ne se préoccupe pas réellement du déficit, sinon il ne serait pas si généreux pour les personnes à revenus élevés.

Il a fait autre chose. Il a bien sûr abandonné l'universalité. Si l'on peut supprimer l'universalité des pensions comme celle des allocations familiales, on peut faire du Canada un pays où les gens vivent de la charité et où ils doivent prouver qu'ils sont assez pauvres pour recevoir une pension ou des allocations familiales. Voilà le genre de charité et de mendicité que nous associons au gouver-

nement conservateur. C'est le genre de société vers lequel nous nous dirigeons.

Si le déficit est si sérieux, j'espère que les députés d'en face, quand ils parleront de ce projet de loi durant les prochains jours, expliqueront pourquoi ils jugent que nous devrions verser un milliard de dollars aux citoyens canadiens les plus riches.

Il y aurait encore tant à dire. Permettez-moi de terminer en examinant simplement les statistiques que le gouvernement a fournies au sujet des personnes qui réclament des déductions pour un REER dans leur déclaration de revenus. Il n'y en a guère qui recourent à un REER chez les personnes à revenus modestes, c'est-à-dire ceux qui gagnent en tout 10 000 \$ à 15 000 \$ par année. Je dirais qu'il n'y en a pour ainsi dire pas. Mais la plupart de ceux qui sont dans la fourchette des 50 000 \$ à 60 000 \$ recourent à des REER. Parmi ceux qui ont de bons revenus, et surtout ceux qui ont des revenus supérieurs, presque tous ont recours à cette échappatoire fiscale. Mais dans les revenus inférieurs, il n'y a pour ainsi dire personne qui le fasse.

Disons les choses honnêtement. Ce projet de loi est conçu pour une catégorie de personnes bien définie et, bien précise, une catégorie de privilégiés qui ont de bons revenus, et surtout ceux qui gagnent plus de 86 000 \$ par année.

Là-dessus s'achève mon plaidoyer, monsieur le Président.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a invoqué de nombreuses raisons pour demander que ce projet de loi soit longuement étudié en comité: parce que c'est un texte qui diffère l'impôt et que c'est sans doute un des plus compliqués à être soumis à la Chambre depuis très longtemps.

Il doit bien savoir à ce sujet que le parti libéral et le gouvernement désiraient tous les deux que la question soit soumise au Comité des finances; mais le Nouveau Parti démocratique a jugé bon de faire de l'obstruction à la Chambre pendant un certain temps, puis d'opter pour un comité législatif où le Règlement ne permettrait pas de procéder à une analyse complète de la nature et de la qualité des dispositions qui diffèrent l'impôt.

Je me demande ce qui peut bien l'inciter à vouloir procéder de cette façon. Ne pense-t-il pas comme moi que ce projet de loi doit faire l'objet d'un examen très